



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-160 /7.2.6.3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 décembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** R. REVIL, A. MOREAU

**Absent :** N. CHARLETY

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Centre technique -  
Prestation pour le compte de tiers - Tarifs horaires 2020**

---

Rapporteur : Yves Allardin

**EXPOSE :** Le Centre Technique Municipal facture pour le compte de tiers des prestations. Compte tenu de l'évolution de l'indice des prix des dépenses communales, pour 2020, il est proposé une augmentation de 1 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

- Personnel qualifié : 33,70 €
- Camion avec chauffeur PTC - 3.5 T : 52,70 €
- Camion avec chauffeur PTC - 7 T : 67,60 €
- Balayeuse avec chauffeur : 70,80 €

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 10 décembre 2019  
Le rapporteur propose au conseil municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération concernant les tarifs horaires des services et prestations Centre Technique pour l'année 2020

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT

